

ETOUVANS, VILLAGE MI-PARTI

Du Moyen-Age jusqu'à la Révolution française, notre village, comme un certain nombre de bourgs du voisinage⁽¹⁾, était qualifié de mi-parti. Cette dénomination signifiait que l'agglomération, ses habitants et ses terres étaient divisés en deux ensembles relevant de deux princes différents : - l'un, rassemblant un tiers des habitants, dépendait du Prince de Wurtemberg régnant à Montbéliard ; - l'autre, regroupant les deux autres tiers de la population, relevait du seigneur de Dampierre lui-même vassal des sires de Neuchâtel-Urtière (jusqu'en 1674, date du démantèlement de leur château et du rattachement définitif de ce territoire au Royaume de France).

Cette situation a pour origine un morcellement des terres qui ne peut être daté. Elle avait pour conséquence le fait que le système administratif, les lois et la justice étaient complètement différents d'une partie à l'autre. Ainsi les membres d'une famille élargie pouvaient, dans un même village, appartenir à deux entités politiques nettement distinctes.

Si nous connaissons par certains actes (les rôles d'imposition par exemple) le nom des chefs de famille dépendant de l'une et l'autre entité, il nous est par contre impossible, en l'absence de plan, de fixer la limite entre les deux zones de l'agglomération. On peut supposer qu'elle ne devait pas être linéaire, mais au contraire très sinueuse.

Il faut toutefois noter qu'un facteur important et aggravant de division et de conflit à cette époque n'a pas joué : il s'agit de la religion. En effet, le Prince de Montbéliard, converti au luthéranisme, imposa, comme il en avait tout-à-fait le droit à l'époque, sa religion à ses sujets. Or les habitants de notre village dépendant de ce Prince refusèrent à la quasi-unanimité de se plier à cette exigence. Ceci eut pour conséquence le maintien d'une unité religieuse au niveau du bourg.

Ce facteur de division excepté, une telle situation ne pouvait qu'être à l'origine d'une multitude de conflits pratiquement insolubles.

Un premier élément très important de différenciation entre les deux entités concernait le statut social des sujets. Ainsi les habitants de la partie de Montbéliard étaient considérés comme francs et libres alors que ceux dépendant du Comté de Bourgogne étaient restés mainmortables, donc de condition inférieure. Les gens de mainmorte étaient dans l'incapacité juridique de transmettre leurs biens à d'autres qu'à leurs enfants et à condition que ceux-ci vivent en communauté avec eux. La mainmorte s'exerçait donc en cas de défaillance d'héritiers en ligne directe et « en communion » (vivant sous le même toit). Dans ce cas, les biens du mainmortable revenaient au seigneur : ils lui faisaient « échute ».

Par ailleurs, dans le domaine de la vie courante, tel acte pouvait être considéré comme un délit dans l'une des parties et pas dans l'autre : - les habitants dépendant de la France étaient jugés à Dampierre et pouvaient faire appel au bailliage de Baume puis au Parlement de Dole (à partir de 1676, à celui de Besançon) ; - ceux dépendant du duc de Wurtemberg comparaissaient à Montbéliard où le droit était différent.

Chacun des deux seigneurs voulant empiéter sur le voisin, des litiges sans fin opposaient les deux protagonistes : ils concernaient la possession des sujets, des terres et des bois. Il arrivait que des habitants changent de lieu de résidence et aillent s'installer dans l'autre secteur, mais ceci était assez rare car chacun des deux maîtres faisait tout pour conserver ses sujets, ne serait-ce que pour le paiement de l'impôt.

Cette situation, pour nous quelque peu ubuesque, prit fin avec le rattachement en 1793 de la Principauté de Montbéliard à la France. Dès lors, notre village fut réuni : tous les habitants endossèrent le statut égalitaire de citoyens jouissant de droits et de devoirs identiques dans le cadre de la commune d'Etouvans et de la nation française.

(1) Dans notre environnement, avant la Révolution, Beutal, Blussans et Voujeaucourt étaient également des villages mi-parti.

A titre d'information, voici les noms d'habitants que l'on trouvait à Etouvans en 1749 :

Habitants dépendant de Dampierre	Pierre Carteret - Madeleine Quentin - François Barbier - Pierre Mailluchet - Jacques, Laurent et François Bonnot - Louis Girard - François et Laurent Vernier - Catherine Laclef - Claude Clément le Jeune - Claude Clément le Vieux - Bastien Clément - Baptiste Huguenin - Nicolas Toxe - Nicolas Girardin - La veuve Nicolas Girardin - Pierre-Joseph Drien - Les héritiers Claude Courvoisier - Les héritiers François Girardin.
----------------------------------	--

Habitants dépendant de Montbéliard	François et Joseph Garnichey - Laurent et Baptiste Jeunot - Pierre-François, Pierre, Mammaï, Joseph et Nicolas Jacquot - Adrien Girardin - Michel Laclef - Joseph et Nicolas Monnier - Françoise Labbe - Les héritiers Jacques Morel - Joseph Petit - Jean-Paul Risse - Jean-Pierre Gérinte - Claude Mailluchet - Claude-Antoine Escarrot - Pierre Vuillemenot.
------------------------------------	---

Cette énumération nous amène à constater que la plupart des noms de famille cités ont aujourd'hui disparu, bel exemple du caractère éphémère de toute société humaine.